

Assainissement SPANC

Assainissement collectif ou non collectif, connaissez-vous la catégorie dans laquelle vous êtes et les obligations qui vous incombent ? Le service des eaux de la Ville d'Uzès vous renseigne.

Assainissement : quel est votre réseau ?

L'assainissement collectif



L'assainissement collectif désigne le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ce type d'assainissement comprend les réseaux de collecte et les équipements de traitement (la station d'épuration).

L'assainissement est une étape importante lors de la construction de sa maison. L'emplacement de votre maison déterminera le type d'assainissement vers lequel vous devrez vous tourner. Dans le cas où votre logement se trouve à proximité d'un réseau public, vous pourrez opter pour un système d'assainissement collectif.

Les parties publiques et privées des installations d'assainissement

A l'instar du réseau d'eau potable, le raccordement au réseau d'assainissement collectif est constitué d'une partie publique et privée.

La partie publique du branchement s'étend du réseau d'assainissement au regard de branchement. Tous travaux ou interventions sur cette section incombe au service public de l'eau et de l'assainissement.

La partie privée quant à elle va du regard de branchement à vos installations privatives et relève de votre responsabilité. Le Service Assainissement n'a donc pas vocation à y intervenir.

En cas de dysfonctionnement du branchement la SAUR assurera les interventions sans frais pour vous, sauf si l'intervention est rendue nécessaire par votre malveillance ou votre négligence. Si l'intervention (débouchage...) a lieu sur la partie privée, il vous sera facturé.

L'assainissement non collectif



<https://www.uzes.fr/demarches/eaux/assainissement-spanc?>

Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement. Ces dispositifs concernent donc toutes les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent, en conséquence, traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Les eaux usées traitées sont constituées des eaux-vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'Assainissement non collectif (ANC) doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Les installations sont contrôlées par le Service public de l'assainissement non collectif, SPANC.

Si vous êtes raccordé au réseau collectif, prenez contact avec la SAUR



Contacter la SAUR pour

- une nouvelle construction
- un contrôle de conformité
- en cas de problème sur le réseau collectif

CONTACT



SAUR - Service réseau collectif

Route de Bagnols-sur-Cèze
RN580-ZI de l'Ardoise
30290 Laudun-l'Ardoise

📞 0430621000
0430621008

VOIR LA FICHE

Si vous êtes raccordé au réseau non collectif, prenez contact avec Véolia



Contacter Véolia pour

<https://www.uzes.fr/demarches/eaux/assainissement-spanc?>

- › une nouvelle construction
- › un avis technique sur conception, suite à une vente
- › délivrance d'un certificat de conformité

CONTACT

**VEOLIA SPANC -
Service Public
Assainissement Non
Collectif (SPANC)**

SPANC - Uzès
256, Chemin du Viget
30104 ALES

📞 0466561410

[\(i\) VOIR LA FICHE](#)

CONTACT



DÉMARCHES
**Service Eau et
Assainissement**

Mairie Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès

📞 0466034748

✉️ servicedeseaux@uzes.fr

[\(i\) VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)